

Réunion du Conseil d'Administration du Mercredi 31 mai 2023 à 14h30

Délibération n°2023-22

Objet : Adhésion du CDG31 à la convention de participation en Santé à effet au 1^{er} janvier 2024

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents: M. SAVIGNY.
 administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants: M. CALAS représenté par M. CIERCOLES; M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS ; Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID: 031-283100022-20230531-DE2023_22-DE

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 propose depuis le 1^{er} janvier 2017 un service de conventions de participation en Santé et Prévoyance à destination des employeurs territoriaux du département qui l'avaient mandaté à cet effet. Elle rappelle que le CDG31 avait adhéré pour ses agents à ces conventions de participation dès le 1^{er} janvier 2017 et que l'échéance contractuelle de ces conventions est fixée au 31 décembre 2023.

La Présidente propose, à la suite de l'attribution de la convention de participation en Santé, à effet au 1^{er} janvier 2024 à la MNT, que le CDG31 poursuive son effort d'accompagnement social de l'emploi envers ses agents, en adhérant à cette convention de participation dès le 1^{er} janvier 2024 et en leur permettant ainsi d'accéder aux couvertures correspondantes.

La Présidente précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à cette adhésion lors de sa réunion du 23 mai 2023.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation en Santé mise en place au CDG31 à compter du 1^{er} janvier 2024, dont le titulaire est la MNT;
- de donner pouvoir à la Présidente pour tout acte en lien à la réalisation de cette adhésion et de son suivi.

Fait à Labège, Le 31/05/2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ